

14 septembre 2011

Proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 2 425 000 francs, complémentaire à la délibération du 26 février 2007 (PR-482), destiné à la poursuite des études de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 26 février 2007, votre Conseil votait la proposition de crédit PR-482 pour un montant de 3 600 000 francs. Ce montant était destiné à prendre en charge les études en vue de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire à partir de l'avant-projet établi en 2001 par les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel. Le coût de l'opération était estimé à 80 000 000 de francs.

Ce crédit était subordonné par votre Conseil à l'obtention d'un financement privé d'un montant de 40 000 000 de francs à réunir par la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

Durant la période consacrée à la constitution de l'apport de fonds privés, l'avant-projet de 2001 a été soumis en consultation en séance plénière de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 28 octobre 2008.

En conclusion de son rapport, ladite commission préavisait «favorablement à l'engagement de l'étude du projet» sous réserve de recommandations telles que:

- l'esprit d'ouverture et de réversibilité qui doit la guider;
- l'étude d'une structure autonome pour l'agrandissement, afin de préserver le bâtiment ancien;
- la prise en compte des normes environnementales des études liées aux problèmes techniques et énergétiques;
- l'étude de la réorganisation des locaux du musée sur la base d'un programme muséographique renouvelé.

Le 3 mars 2010, le Conseil administratif validait le projet de convention avec la Fondation Gandur pour l'art (FGA), laquelle s'engage à une participation de 20 000 000 de francs, voire de 40 000 000 de francs si les démarches à mener par la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire ne devaient pas aboutir.

Les conditions étaient ainsi réunies pour la reprise des études.

Exposé des motifs

Après presque dix ans d'interruption, les conditions de départ qui avaient défini l'avant-projet ne sont plus les mêmes: évolution de la législation en matière d'économie d'énergie et de sécurité, nouvelle direction des Musées d'art et d'histoire, association de la Fondation Gandur pour l'art, etc.

Dès lors, plusieurs changements ont été apportés au projet, notamment au niveau de l'organisation et du fonctionnement du bâtiment de la rue Charles-Galland, soit, entre autres:

- La création d'une deuxième entrée publique située dans le passage Burlamachi pour:
 - les personnes à mobilité réduite;
 - accéder au forum (salle de conférences), situé sous le niveau de la cour actuelle;
 - accéder au restaurant hors des heures d'ouverture du musée.
- Toujours depuis le passage Burlamachi: création d'un dispositif pour l'arrivée et le départ des œuvres. Une plate-forme élévatrice amène les camions au niveau inférieur du bâtiment où se trouvent les locaux sécurisés répondant aux normes de sécurité exigées par les assurances.
- La création de deux niveaux supplémentaires: d'une part, entre l'étage des beaux-arts et le restaurant panoramique, pour une salle d'exposition et des locaux techniques et, d'autre part, au niveau le plus bas, sous le forum, pour des locaux techniques également.
- L'introduction d'espaces pour les collections d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures à la suite de l'abandon du projet d'agrandissement du musée de la route de Malagnou.
- L'introduction d'espaces pour la collection d'instruments anciens de musique, jamais présentée depuis sa donation au Musée d'art et histoire.
- L'intégration des nouvelles exigences légales en matière d'énergie et de sécurité.
- Le réaménagement de la promenade de l'Observatoire, qui deviendra un «jardin des sculptures» en relation avec les deux pavillons situés sur le parvis du musée.

Programme

Le nouveau programme se décompose ainsi, par niveau:

- 5 Locaux techniques, chaufferie, galerie technique
- 4 Deux salles d'expositions temporaires
 - Forum
 - Salles d'exposition des instruments anciens de musique
 - Zone d'accueil du public venant du passage Burlamachi: hall, vestiaires, sanitaires

- Locaux sécurisés pour l'arrivée et le départ des œuvres
Dépôts et ateliers
Vestiaires et sanitaires du personnel
- 3 Salles d'exposition des collections d'archéologie (préhistoire, archéologie régionale, lapidaire)
Locaux pour le personnel de sécurité et d'entretien
 - 2 Salles d'exposition des collections d'archéologie (Rome, Grande Grèce, Grèce, Egypte et Soudan)
Sanitaires
 - 1 Espace de médiation culturelle dédié aux enfants (ateliers)
Bureaux de la Fondation Gandur pour l'art
 - 0 Entrée principale du musée depuis la rue Charles-Galland
Accueil du public: billetterie, médiation culturelle, boutique, librairie, vestiaires
Salles d'exposition des collections d'arts appliqués (Moyen-Age, Byzance, Renaissance, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles)
Salle des Armures
Salle dédiée à la sculpture
Salle Duval, collection de grandes statues
 - +1 Salles d'exposition des collections d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures
 - +2 Salles d'exposition beaux-arts (peinture européenne du XV^e au XX^e siècle, dont une nouvelle salle dédiée à Ferdinand Hodler)
Sculptures et installations modernes et contemporaines
 - +3 Collection de peinture de la Fondation Gandur pour l'art
 - +4 Espace d'expositions thématiques
Locaux techniques, annexe chaufferie, sanitaires
 - +5 Relief Magnin et espace didactique
Restaurant panoramique, terrasse
Cuisine, vestiaire

Estimation sommaire du coût de l'opération

L'estimation du nouvel avant-projet se monte à 127 000 000 de francs.

Coût de l'étude

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage et de la procédure de demande d'autorisation.

<i>CFC</i>	Fr.	Fr.	<i>Total</i>
2 <u>Bâtiment</u>			5 445 000
29 Honoraires		5 445 000	
architectes	4 580 000		
ingénieurs civils	210 000		
ingénieurs CVSE	570 000		
ingénieurs spécialistes	85 000		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			400 000
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents promotionnels		400 000	
Coût total du crédit d'étude HT			5 845 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à		467 000	470 000
Coût total du crédit d'étude TTC			6 315 000
A déduire:			3 890 000
– Crédit de préétudes PR-300 voté par le Conseil municipal le 10 février 1998 (PFI 042.009.06)		230 000	
– Part du crédit de préétudes et d'études PR-300 voté par le Conseil municipal le 10 février 1998 – attribution du Conseil administratif le 18 août 2004 (PFI 042.009.06)		60 000	
– Crédit d'études PR-482, voté par le Conseil municipal le 26 février 2007 (PFI 042.009.08)		3 600 000	
Total TTC du crédit d'étude complémentaire demandé			<u>2 425 000</u>

Référence au 7^e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet n'est pas prévu au 7^e PFI 2012-2023.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 2 425 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 525 740 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est les Musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 2 425 000 francs, complémentaire à la délibération du 26 février 2007 (PR-482), destiné à la poursuite des études de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 425 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexes:

- plan de situation
- plan du niveau d'entrée
- coupe longitudinale
- photo façade principale







